

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 6 décembre 2011

Délibération n° CA-2011-17

Autorisation d'emprunt

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-4°,

Vu l'arrêté du 7 août 2008 fixant les modalités d'exercice du contrôle économique et financier de l'État sur les établissements publics d'aménagement et les établissements publics fonciers visés à l'article L. 321-1 du code de l'urbanisme, notamment son article 5,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2009-2013 approuvé par délibération du conseil d'administration n° CA-2009-09 du 29 septembre 2009,

Vu la délibération n°CA-20010-18 du 23 septembre 2010 autorisant l'emprunt à hauteur de 25 M€,

Vu le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2012 présenté le 6 décembre 2012,

Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE

- d'autoriser l'EPF PC à emprunter un montant de 10 M€ en plus de l'autorisation déjà accordée, portant l'autorisation totale d'emprunt à 35 M€ ;

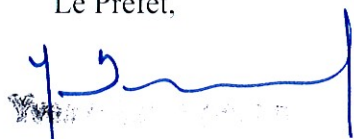
- de mandater le directeur général pour poursuivre les négociations avec un ou plusieurs établissements financiers d'une ou plusieurs conventions-cadres d'emprunt permettant des tirages au fur et à mesure des besoins effectivement rencontrés et dans la limite d'un plafond désormais fixé à de 35 M€ ;

- d'autoriser le directeur général à signer, après avis préalable du contrôleur général économique et financier, les documents correspondants.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le 21 décembre 2011.

Le Préfet,



Jean-François MACAIRE